

Contrat saillie JETSET DE CHATELAIN 2024 - IAC

N° SIRE : 19 357 691 F, approuvé PFS, OC

L'étalonnier : Amélie Berthault, Elevage de Pag La Ménardière 49360 Daumeray Amelieberthault49@gmail.com , 0688720588 ou 0687117386	L'acheteur : Nom : Adresse : Tel : Mail :
--	--

La saillie est réservée pour la jument :

Nom :

N° SIRE :

Race :

Père :

Mère :

CONDITIONS DE VENTE :

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon JETSET DE CHATEAIN aux conditions suivantes :

En IAC uniquement, 2 doses de 8 paillettes : - 0€ à la réservation + frais de transport de semence

- 350 € poulain vivant en 2025

- L'acheteur établit à la réservation un chèque ou virement bancaire à l'ordre de l'étalonnier correspondant aux frais d'acheminement de la semence. En 2024 : 132€ TTC (110 € HT)

- L'acheteur devra régler par chèque ou virement à l'ordre de l'étalonnier 350€ correspondant au solde poulain vivant à 48h en 2024.

- La déclaration de naissance ne sera délivrée par l'étalonnier qu'après le règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.

- L'acheteur fera inséminer sa jument dans un centre d'insémination agréé.

- Les frais de mise en place de la semence, suivi échographique et pension de la jument sont à la charge de l'acheteur.

- Le reliquat de paillettes peut être conservé par l'acheteur pour une utilisation postérieure. La somme de 270€ TTC sera demandé pour chaque carte de saillie supplémentaire.

Nom, adresse et numéro de téléphone du centre d'insémination pour envoi des paillettes

Fait à

le

en 2 exemplaires

Signature de l'étalonnier

Signature de l'acheteur